INITIATIVE CITOYENNE • NOVEMBRE 2026

LE PONT
DOSSIER DE PRESSE

Protéger l'habitabilité de la Terre pour les générations présentes et futures.

1789 — 2027

Une proposition constitutionnelle.
Une délibération citoyenne.
Un appel à ouvrir le débat.



Nous proposons un choc psychologique et une réforme profonde : modifions l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Extrait de la nouvelle rédaction de l'article 1er proposée par Le Pont.

> *« Les hommes et les femmes naissent et demeurent libres et égaux en droits. [...] L'exercice de ces droits ne peut compromettre les conditions d'habitabilité de la Terre nécessaires aux générations présentes et futures. »*

Demandons à tous les candidats à la présidentielle de 2027 de se positionner sur cette réforme constitutionnelle, débattue par une Constituante écologique, sociale et démocratique, puis soumise à référendum.

Votre signature soutient les demandes formulées dans notre lettre ouverte.
Premier rendez-vous : quelques semaines avant le premier tour, nous les interpellerons publiquement.

Jérôme Bezançon • Fondateur du Pont • le-pont-citoyen.fr

LE PONT / ILLUSTRATIONS DU SITE

Deux images pour comprendre les enjeux

Habitabilité de la Terre



Biodiversité



Illustrations originales des pages « Habitabilité de la Terre » et « Biodiversité » du site du Pont.

Un projet, un texte fondateur

Une proposition constitutionnelle, une démarche citoyenne, une histoire humaine.

D’ABORD, UNE HISTOIRE ET DES SOUTIENS

Les premiers soutiens 4
L’accueil des chercheurs et les premiers échos associatifs

Qui suis-je ? 5
Le parcours personnel à l’origine du Pont

UN TEXTE FONDATEUR, UNE DÉMARCHE CITOYENNE

Lettre ouverte aux candidats 6
Le texte fondateur et les engagements demandés

Notre démarche et le processus citoyen 10
Les principes, le mandat, les garanties et le parcours démocratique

Pourquoi maintenant ? 16
L’urgence écologique et démocratique

COMPRENDRE ET APPROFONDIR

Habitabilité 18
Les conditions du vivant, les interdépendances et les protections

Économie et habitabilité 23
Coûts, arbitrages, prospérité et choix démocratiques

CONTACT

Contact & documentation 46
Coordonnées et ressources pour les rédactions

Les premiers soutiens

Une surprise immense,
beaucoup de joie et un véritable espoir



Environ 120 chercheurs

ont rejoint Le Pont aujourd'hui.

Je dois vous faire un aveu : **je suis profondément surpris et ému par l'accueil réservé au Pont dans le monde scientifique.**

Lorsque j'ai commencé à écrire à des chercheurs, je ne savais même pas s'ils prendraient le temps de lire ma lettre.

Je suis un citoyen de 55 ans, sans formation universitaire, qui a décidé de proposer une réforme constitutionnelle. Autant dire que je ne savais pas vraiment à quoi m'attendre !

Et pourtant, les réponses sont arrivées.

Des chercheurs ont signé, certains m'ont adressé des encouragements, d'autres ont accepté de rendre leur soutien public.

Ces soutiens sont apportés à titre personnel et n'engagent pas leurs institutions. Ils ne signifient pas que tous ces chercheurs ont expertisé chaque aspect juridique de notre proposition.

Mais imaginez un instant ce que je ressens.

Une idée née de mes inquiétudes pour l'avenir de mon fils reçoit l'attention de personnes qui ont consacré leur vie à étudier le monde, à le comprendre et à transmettre leurs connaissances.

Je ne m'y attendais absolument pas.

Camille TOUTAIN

Doctorante en droit de l'environnement

> « Parce que c'est de l'habitabilité de la Terre dont dépend le respect des droits humains, sa constitutionnalisation est une nécessité. Merci pour votre initiative ! »

Parmi les premiers soutiens figurent notamment :

Magali Bessone, professeure de philosophie politique à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre senior de l'Institut universitaire de France. Ses travaux portent notamment sur la justice et l'égalité.

Thierry Tatoni, professeur d'écologie à Aix-Marseille Université, spécialiste de la biodiversité et des écosystèmes méditerranéens.

Birgit Müller, anthropologue et directrice de recherche au CNRS, dont les travaux portent notamment sur le pouvoir, les transformations économiques et les engagements sociaux et environnementaux.

Thierry Paquot, philosophe, professeur émérite à l'Institut d'urbanisme de Paris, essayiste et auteur de nombreux ouvrages sur les villes, les territoires et l'écologie.

Étienne Koechlin, directeur de recherche à l'Inserm, spécialiste des neurosciences cognitives et de la prise de décision.

Pascal Maugis, chercheur au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, spécialiste de l'hydrologie, des ressources en eau et de l'adaptation au changement climatique.

Maurice Blanc, professeur émérite de sociologie à l'université de Strasbourg, dont les recherches abordent notamment la citoyenneté, la démocratie locale et les transformations urbaines.

Le monde associatif : entre soutien et prudence

Du côté des associations, l'accueil est pour l'instant plus prudent.

Certaines nous ont rejoints. D'autres souhaitent consulter leur conseil d'administration ou leurs adhérents avant de prendre position.

Je comprends parfaitement cette démarche collective. Mais je dois reconnaître que cette attente me désole parfois, tant l'urgence écologique me paraît grande.

J'espère que ces associations, dont beaucoup accomplissent depuis des années un travail remarquable, viendront progressivement renforcer Le Pont.

Je découvre avec une émotion immense qu'une idée née d'une réflexion personnelle commence à devenir une question collective.

Et, peu à peu, je réalise que je ne suis plus seul.

Qui suis-je ?

Le parcours personnel à l'origine du Pont

J'ai 55 ans et je suis aujourd'hui commercial dans une société hôtelière à fond associatif. Je suis un homme simple, au parcours assez éloigné du monde universitaire. J'ai quitté l'école à 18 ans pour travailler dans le monde de la nuit, puis dans le tourisme.

> Enfant, en 1978, j'ai découvert Soleil vert. Ce film m'a profondément marqué et a changé mon regard sur le monde. Depuis, cette inquiétude ne m'a jamais vraiment quitté. **La peur est mon moteur ; mon fils est mon énergie.** J'ai peur que la fin de sa vie ressemble davantage à une dystopie comme *Soleil vert* ou Mad Max qu'à un long fleuve tranquille.

Vers 29 ans, j'ai eu cette chance particulière : mon métier m'a obligé à apprendre. Devenu guide et accompagnateur touristique, j'ai parcouru l'Europe pendant quinze ans. Pour expliquer les lieux, leur histoire et les sociétés qui les habitent, il fallait lire, chercher, comprendre. Cette nécessité professionnelle est devenue une ouverture immense sur le monde.



2097, Mémoires de mon père — couverture

En 2014, j'ai tenté de partager mes angoisses à travers 2097, Mémoires de mon père, un roman dystopique très noir, sélectionné au prix Une Autre Terre en 2015. Aujourd'hui, j'éprouve le besoin de donner une autre forme à cette inquiétude : agir, avec les moyens qui sont les miens. C'est ainsi qu'est né Le Pont.

Je n'ai pas la prétention d'avoir imaginé la meilleure initiative du monde. Je ne cherche ni à avoir raison seul ni à défendre à tout prix « ma » pétition. Ce qui compte pour moi, c'est qu'une démarche collective puisse prendre de l'ampleur et nous permettre de peser sur notre avenir.

Texte source : https://le-pont-citoyen.fr/#rencontre

LE PONT / TEXTE 01

Lettre ouverte aux candidats

Le texte fondateur du Pont

Lettre ouverte aux candidats à la présidence de la République

Mandat et suites institutionnelles précisés le 31 octobre 2026.

Mesdames, Messieurs les candidats,

Vous allez bientôt nous présenter vos programmes et nous demander de vous confier le pouvoir.

Nous vous proposons autre chose : **permettre aux Français de participer à l'écriture des règles qui gouverneront leur avenir.**

Notre siècle est confronté à un constat scientifiquement établi : le réchauffement climatique, provoqué principalement par les activités humaines, nous conduit vers une hausse durable des températures, une multiplication des événements météorologiques extrêmes, une dégradation des écosystèmes et une raréfaction des ressources indispensables à la vie. Si nous ne réduisons pas rapidement nos émissions de gaz à effet de serre et si nous ne nous adaptons pas à ces bouleversements, les conditions d'habitabilité de nombreuses régions du monde seront gravement compromises.

Cette situation révèle une contradiction fondamentale : nous avons construit des droits et des libertés universels, mais leur exercice, lorsqu'il ignore les limites physiques de la Terre, peut désormais mettre en danger les conditions nécessaires à la vie présente et future.

Nos libertés, notre égalité et notre dignité n'ont de sens que dans un monde où il demeure possible de vivre. Nous dépendons de l'eau, de l'air, des sols, des forêts, des océans et de l'ensemble des relations entre les êtres vivants qui rendent la Terre habitable.

> ***Préserver ces conditions n'est pas une cause parmi d'autres : c'est protéger ce qui permet à toutes les autres causes d'exister.***

Nous vous demandons de réviser l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 afin d'y inscrire le principe suivant :

> ***« Les hommes et les femmes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.***
> ***L'exercice de ces droits ne peut compromettre les conditions d'habitabilité de la Terre nécessaires aux générations présentes et futures. »***

Mais inscrire ce principe dans la Déclaration ne suffira pas. Encore faudra-t-il lui donner les moyens de produire des effets concrets.

Nous vous demandons de réunir, pendant six mois, une Constituante écologique, sociale et démocratique. À partir du complément proposé à l'article premier, elle aurait pour mission d'élaborer une réforme constitutionnelle ciblée, de définir les garanties nécessaires à son application et de proposer une feuille de route législative et financière.

Son mandat porterait sur la protection des conditions d'habitabilité de la Terre et les moyens de la rendre effective, dans le respect des libertés fondamentales et de la justice sociale. Ses travaux examineraient notamment la protection de l'ensemble du vivant et la place des autres espèces dans notre corpus constitutionnel.

L'expérience de la Convention citoyenne pour le climat a toutefois montré qu'un travail citoyen, même ambitieux, ne garantit pas que ses conclusions seront pleinement suivies d'effet.

Nous vous demandons donc, dès à présent, de vous engager à transmettre aux institutions compétentes, sans le réécrire à cette étape, le texte de réforme constitutionnelle adopté par la Constituante et à rechercher sa soumission au référendum.

Nous vous demandons également de présenter un calendrier public d'examen des propositions législatives et financières, d'expliquer les suites données à chacune et de rendre compte de leur mise en œuvre.

La mission de la Constituante

Pour accomplir ce mandat, la Constituante devra répondre à des questions précises : quelles obligations ce principe impose-t-il aux pouvoirs publics ? Comment concilier sa protection avec les libertés individuelles, les activités économiques et la justice sociale ? Qui pourra saisir la justice lorsqu'il sera menacé ? Quels recours et quelles sanctions permettront de le faire respecter ?

Ces garanties devront permettre aux citoyens, aux associations et aux institutions habilitées de demander à la justice de faire respecter les conditions d'habitabilité de la Terre, y compris lorsqu'une atteinte concerne des espèces ou des milieux naturels incapables de se défendre eux-mêmes.

Les travaux préciseront ce qui relève de la Constitution, des lois, des mesures d'application, de la planification et des budgets. La Constituante proposera ces règles et cette feuille de route ; leur adoption relèvera ensuite des procédures et des institutions compétentes. Toute modification du texte citoyen au cours du parcours parlementaire devra être rendue visible et expliquée.

Les modalités de la Constituante

La Constituante réunira **150 citoyens tirés au sort**, dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes.

Les participants seront indemnisés pendant toute la durée des travaux, bénéficieront d'une garantie de réintégration dans leur emploi et conserveront leurs droits sociaux, notamment leurs droits à l'assurance chômage.

Le tirage au sort sera public, retransmis en direct et contrôlé par un commissaire de justice. Chaque Française et chaque Français devra avoir une chance égale d'être sélectionné, sans distinction de situation sociale ou d'appartenance politique.

Le tirage sera symboliquement effectué par un enfant de dix ans, représentant les générations pour lesquelles nous travaillons. Les enfants seront également associés aux travaux de la Constituante, afin que leur avenir ne soit pas débattu sans leur donner la parole.

Pendant six mois, les citoyens entendront les scientifiques, les juristes, les philosophes, les chercheurs en sciences humaines, les représentants des collectivités territoriales, les acteurs économiques et publics, les associations, les syndicats, les fédérations et les autres groupements d'intérêts.

Tous les acteurs pourront être entendus. Tous les arguments pourront être confrontés. Mais seuls les 150 citoyens tirés au sort disposeront du pouvoir de voter le texte final.

Ils bénéficieront d'une expertise indépendante, accessible à tous.

Nous demandons des débats publics et une retransmission en direct, notamment sur La Chaîne parlementaire, à laquelle cette diffusion sera proposée. Les conflits d'intérêts, les désaccords et les rapports de force devront pouvoir être exposés et discutés ouvertement.

La garantie démocratique

L'article 89 de la Constitution impose aujourd'hui l'adoption d'un texte identique par l'Assemblée nationale et le Sénat. Nous vous demandons d'engager, dès le début de votre mandat, une réforme de cette procédure, inspirée du comité Vedel de 1993 : en cas de désaccord persistant après deux lectures dans chaque chambre, permettre au président de soumettre au référendum le texte adopté par l'une d'elles à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

La modification de l'article 89 devrait elle-même être adoptée selon la procédure actuellement en vigueur, qui exige notamment l'accord de l'Assemblée nationale et du Sénat sur un même texte. Elle constitue donc un engagement politique à défendre, et non une garantie de déblocage.

En cas de blocage, vous vous engagerez à en rendre publiquement compte et, dès que la Constitution le permettra, à dissoudre l'Assemblée nationale pour soumettre ce désaccord aux électeurs. Cette dissolution ne supprimera pas les prérogatives du Sénat et ne garantira pas l'adoption de la réforme.

Si le texte est soumis au référendum, le peuple aura le dernier mot. S'il dit non, ce sera non.

L'ouverture internationale

Les conditions d'habitabilité de la Terre ne s'arrêtent pas aux frontières.

Cette démarche pourrait inspirer une **Internationale citoyenne**, permettant aux peuples des autres démocraties de partager leurs expériences et d'élaborer librement leurs propres règles, dans le respect de leurs institutions.

Nous proposons ainsi d'explorer une **Démocratie Sociale Écologique**, compatible avec l'économie de marché, dans laquelle les libertés économiques s'exerceraient dans des limites collectivement définies pour préserver notre avenir commun.

Nous ne vous demandons pas de nous promettre le monde que vous construirez pour nous.

Nous vous demandons de nous permettre de décider ensemble de celui que nous voulons construire.

Je signe la lettre

Texte source : https://le-pont-citoyen.fr/#lettre

NOTRE DÉMARCHE / 1 SUR 5

Une proposition : inscrire l'habitabilité dans nos droits

Le principe, la méthode, et la demande aux candidats de 2027.

Et si nous décidions ensemble des règles de notre avenir ?

1. Inscrire l'habitabilité de la Terre parmi nos principes fondamentaux

L'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Nous proposons de nommer explicitement les femmes dans la première phrase et d'ajouter une phrase sur l'habitabilité de la Terre :

« Les hommes et les femmes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. L'exercice de ces droits ne peut compromettre les conditions d'habitabilité de la Terre nécessaires aux générations présentes et futures. »

2. Confier aux citoyens l'écriture des règles

Une Constituante écologique, sociale et démocratique réunirait 150 citoyens tirés au sort pendant six mois. Ses débats seraient publics. Tous les acteurs concernés pourraient être entendus ; les citoyens réunis auraient la responsabilité de délibérer et de voter leur proposition.

3. Les questions à résoudre

Comment articuler libertés fondamentales, activités économiques, justice sociale et protection des conditions d'habitabilité de la Terre ? Comment garantir l'effectivité de ces règles, les recours et les sanctions éventuelles ? Ces questions seraient débattues, et non tranchées à l'avance.

4. Le parcours institutionnel

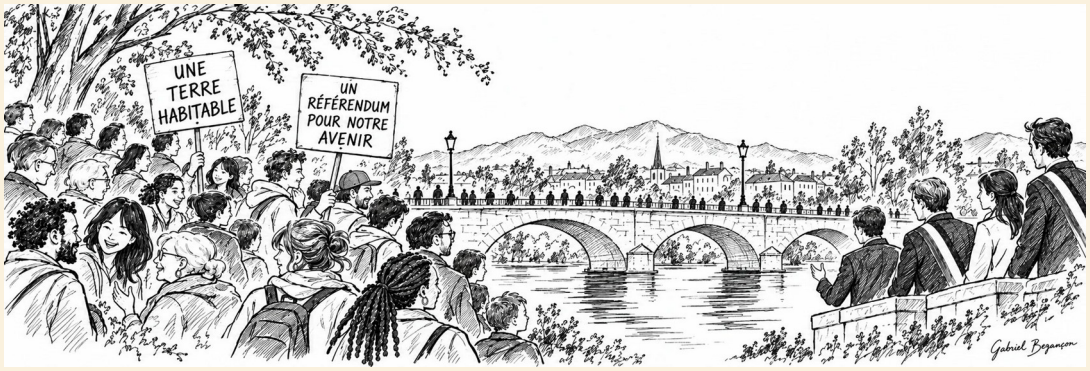
Les citoyens élaboreraient un texte ; les institutions compétentes devraient ensuite agir selon les procédures constitutionnelles applicables. Un référendum pourrait être envisagé dans ce cadre. La Constituante ne disposerait pas, à elle seule, d'un pouvoir de révision de la Constitution.

5. Ce que cette proposition est — et n'est pas

Ce n'est ni un programme gouvernemental ni un parti politique. C'est une proposition de principe, une méthode citoyenne et une demande de garantie démocratique.

Nous ne demandons pas aux candidats de nous promettre le monde qu'ils construiront pour nous. Nous leur demandons de nous permettre de décider ensemble de celui que nous voulons construire.

Source : le-pont-citoyen.fr/#proposition



Le mandat : trois résultats complémentaires

150 citoyens tirés au sort · six mois · une réforme ciblée et sa mise en œuvre.

150 citoyens tirés au sort · Six mois de travaux · Trois résultats attendus

Comment faire de la protection d'une Terre habitable une règle qui guide réellement les décisions ? Le Pont propose de confier à une Constituante écologique, sociale et démocratique la préparation d'une réforme ciblée et des conditions de sa mise en œuvre.

Le mandat proposé aux 150 citoyens

Élaborer une réforme constitutionnelle ciblée pour protéger les conditions d'habitabilité de la Terre, définir les garanties nécessaires à son application et proposer une feuille de route législative et financière pour la mettre en œuvre.

Le point de départ est le révision de l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proposé par Le Pont. La Constituante en travaillerait la traduction juridique, la portée et les conséquences. Son mandat serait limité à cette protection et aux garanties nécessaires pour la rendre effective : elle n'aurait pas pour mission de réécrire toute la Constitution.

Son objectif serait de répondre à trois questions : que protéger, comment le faire respecter, et comment organiser une mise en œuvre juste ?

Premier résultat : un texte de réforme constitutionnelle

Les citoyens proposeraient, avec l'appui de constitutionnalistes, une rédaction précise du principe d'habitabilité et des garanties qui doivent figurer au niveau constitutionnel. Ils examineraient son articulation avec les libertés fondamentales, la justice sociale, la protection des générations futures et les responsabilités des pouvoirs publics.

La Charte de l'environnement possède déjà une valeur constitutionnelle. Le travail devrait donc expliquer ce que la réforme ajoute au droit existant et comment elle s'y articule. Le choix de compléter la Déclaration de 1789 porterait une ambition forte ; sa traduction juridique ne se résume pas à insérer une phrase sur une page.

Deuxième résultat : des garanties d'application précises

Qui serait tenu d'agir ? Quelles décisions devraient être justifiées ? Comment évaluer les résultats ? Qui pourrait saisir quelle autorité ou quel juge ? Quelles corrections seraient exigées en cas de manquement ?

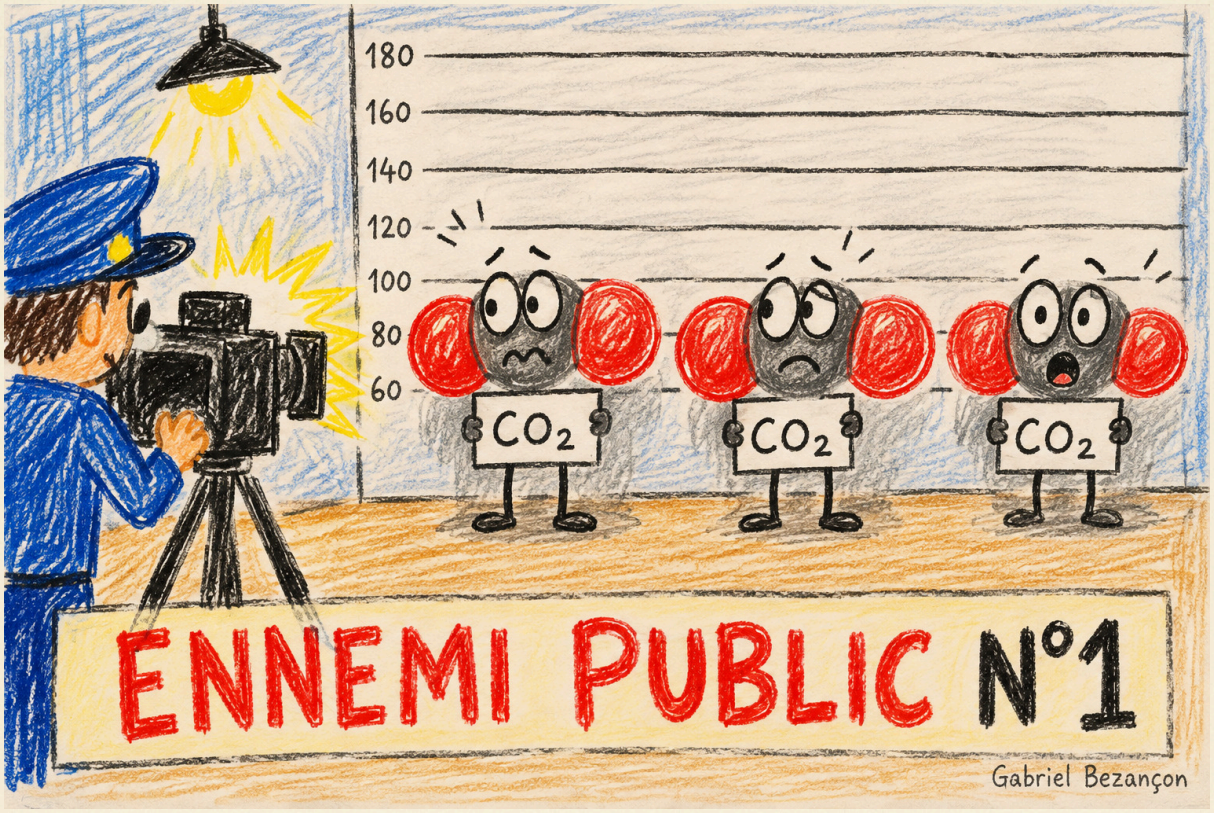
La Constituante examinerait notamment une obligation de planification, une évaluation indépendante et publique, des mécanismes de correction, des voies de recours et des garanties de justice sociale. Ce sont les questions à trancher, pas des réponses imposées d'avance.

Troisième résultat : une feuille de route législative et financière

Les citoyens identifieraient les lois à créer ou à adapter, les priorités, les étapes, les autorités responsables et les moyens à examiner. Ils présenteraient les conséquences sociales, les besoins de financement estimés et les arbitrages encore ouverts, avec leurs incertitudes.

Il ne s'agirait pas de rédiger en six mois tous les décrets ni tous les budgets des décennies suivantes. La feuille de route donnerait une direction, des premières étapes et des exigences de suivi. Elle resterait une proposition à mettre en discussion et à faire adopter selon les procédures compétentes.

Source : le-pont-citoyen.fr/#demarche



Gaz à effet de serre — « Ennemi public n°1 » — dessin de Gabriel



Une digue démesurée — dessin de Gabriel

NOTRE DÉMARCHE / 3 SUR 5

Les citoyens décident ; les spécialistes éclairent

Sélection, droits, auditions, publicité des débats et méthode de travail.

Qui participerait, et avec quelles garanties ?

150 citoyennes et citoyens seraient tirés au sort, dans le respect de la parité. Le Pont propose un tirage public, contrôlé par un commissaire de justice et symboliquement réalisé par un enfant de dix ans. Les règles de sélection, d'éligibilité et de remplacement devraient être définies à l'avance et rendues publiques, afin de garantir l'équité du tirage et la diversité des situations représentées.

Les personnes sélectionnées seraient indemnisées. Le dispositif devrait garantir leur disponibilité, leurs droits sociaux, la protection de leur emploi et leur réintégration. Les frais de déplacement, d'hébergement, de garde et les besoins d'accessibilité devraient être pris en charge pour que les ressources personnelles ne décident pas de la possibilité de participer.

Les citoyens arriveraient avec leurs expériences, leurs opinions et leurs désaccords. Le tirage au sort ne les rendrait pas infaillibles : il ouvrirait la préparation de la réforme à des personnes qui ne sont pas désignées pour représenter un parti ou une organisation.

Entendre tous les intérêts, ne donner le pouvoir à aucun d'entre eux

Scientifiques, juristes, entreprises, syndicats, associations, agriculteurs, économistes, ONG, administrations et représentants des territoires pourraient être entendus. Les enfants et les générations futures devraient trouver une place dans la réflexion, notamment à travers les conséquences de long terme examinées.

Les auditions et les contributions seraient publiques. Les liens d'intérêts pertinents seraient déclarés. Les citoyens pourraient demander de nouvelles auditions, entendre des contradictions et obtenir des explications compréhensibles. Un appui scientifique et juridique pluraliste les accompagnerait sans voter à leur place.

Les experts éclaireraient. Les acteurs défendraient leurs arguments. Les 150 citoyens décideraient des propositions qu'ils remettent. Les institutions et, pour la réforme constitutionnelle selon le parcours recherché, le peuple conserveraient leur rôle dans l'adoption.

Comment employer les six mois ?

Le calendrier détaillé serait établi au lancement. Les travaux suivraient quatre temps, avec des retours possibles entre eux :

Comprendre : établir un diagnostic partagé des connaissances, des incertitudes et du droit existant.

Confronter : entendre les acteurs, comparer plusieurs voies et leurs conséquences écologiques, économiques et sociales.

Rédiger : élaborer le texte constitutionnel, préciser les garanties et préparer la feuille de route avec les équipes d'appui.

Délibérer et restituer : voter les propositions, publier leurs justifications, les résultats des votes et les désaccords persistants.

Les débats seraient publics. Une retransmission sur La Chaîne parlementaire serait proposée, sans présumer de son accord. Des contributions et échanges publics alimenteraient les travaux ; les modalités de délibération et de vote seraient annoncées dès le départ.

Au terme des six mois, les trois résultats seraient publiés ensemble, avec une synthèse accessible. Les points non résolus et les chiffrages encore incomplets seraient indiqués. Six mois désignent la durée du travail citoyen, pas le délai d'adoption de toutes ses propositions.

Source : le-pont-citoyen.fr/#demarche

NOTRE DÉMARCHE / 4 SUR 5

Du travail citoyen à la décision démocratique

Le parcours institutionnel n'est ni automatique ni garanti : c'est un engagement à défendre.

Comment la réforme pourrait-elle être adoptée ?

Le nom de « Constituante écologique, sociale et démocratique » décrit l'ambition de ce travail citoyen. Dans le droit actuel, il ne lui donne pas le pouvoir de modifier seule la Constitution ou de convoquer un référendum.

L'article 89 attribue l'initiative de révision au président de la République sur proposition du Premier ministre, ou aux parlementaires. Il impose un texte voté dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat avant l'approbation définitive. Pour un projet porté par l'exécutif, le président peut choisir le Congrès, avec une majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, plutôt que le référendum.

Le Pont demande la voie référendaire pour la décision finale sur la réforme constitutionnelle. Mais cela suppose d'obtenir les votes et les décisions nécessaires : ni les six mois de travaux ni le nombre de signatures ne les remplacent.

Une chambre peut bloquer la révision. L'Assemblée nationale ne peut pas passer outre le Sénat sur ce point. En cas de refus, il faudrait rechercher un accord, une nouvelle rédaction ou une autre majorité ; aucun résultat ne peut être garanti. L'usage de l'article 11 pour réviser la Constitution, comme en 1962, demeure controversé et ne constitue pas un contournement assuré.

La réforme de la procédure demandée par Le Pont

Pour ouvrir une voie supplémentaire vers le référendum, la Lettre du Pont demande aux candidats d'engager, dès le début de leur mandat, une réforme de l'article 89 inspirée du comité Vedel de 1993. En cas de désaccord persistant après deux lectures dans chaque chambre, le président pourrait soumettre au référendum le texte adopté par l'une des deux assemblées à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

Cette modification de l'article 89 devrait elle-même suivre la procédure actuellement en vigueur, avec un vote identique de l'Assemblée nationale et du Sénat, puis l'approbation définitive requise. Elle constitue un engagement politique à défendre ; elle ne garantit pas que le blocage sera levé. La préparation du travail citoyen et la recherche de ces accords institutionnels sont deux démarches distinctes à articuler.

La Lettre demande également qu'en cas de blocage, le président en rende publiquement compte et, dès que la Constitution le permettra, dissolve l'Assemblée nationale pour soumettre le désaccord aux électeurs. Une dissolution renouvelle l'Assemblée nationale, pas le Sénat. Elle ne supprime donc pas ses prérogatives et ne garantit pas l'adoption de la réforme. Des élections législatives ne remplacent pas le référendum demandé sur le texte constitutionnel.

Les recommandations législatives et financières auraient un statut distinct : un référendum constitutionnel ne ferait pas adopter automatiquement toutes les lois, mesures et dépenses suggérées.

Source : le-pont-citoyen.fr/#demarche

NOTRE DÉMARCHE / 5 SUR 5

Le rendez-vous politique de 2027

Des engagements publics sur les suites, sans promettre une adoption automatique.

Quels engagements demander aux candidats de 2027 ?

Avant le lancement des travaux, les responsables politiques seraient invités à s'engager publiquement sur le mandat, les moyens, les règles d'indépendance et les suites institutionnelles de la Constituante.

Nous leur demanderions de transmettre fidèlement le texte citoyen, sans le réécrire à cette étape, de soutenir son examen et de rechercher les accords nécessaires au référendum. Cette transmission n'abolit pas les pouvoirs du Parlement : toute modification parlementaire devrait être rendue visible et expliquée, afin que chacun puisse la comparer à la proposition initiale.

Pour les propositions législatives et financières, nous demanderions un calendrier public d'examen, une réponse motivée à chacune et un compte rendu de leur mise en œuvre. Une promesse de transmission ne vaudrait pas promesse d'adoption.

Cette demande concerne aussi les parlementaires. Le soutien d'un candidat à la présidence ne suffit pas à assurer celui des deux chambres.

Après l'adoption : vérifier les actes

Le travail devrait prévoir comment suivre les décisions prises : échéances, textes adoptés, financements engagés, résultats observés et corrections proposées. La répartition de ce suivi entre institutions existantes, expertise indépendante et participation citoyenne ferait partie des sujets examinés.

La Constituante terminerait son mandat après la remise de ses travaux. Elle proposerait les mécanismes de suivi ; elle ne deviendrait pas un gouvernement permanent.

À quoi sert votre signature aujourd'hui ?

Elle soutient la lettre adressée aux candidats et contribue au rapport de force citoyen nécessaire pour obtenir l'ouverture de ce processus. Elle ne vaut pas approbation anticipée de règles qui n'ont pas encore été débattues. Elle ne déclenche pas juridiquement, à elle seule, une Constituante ou un référendum.

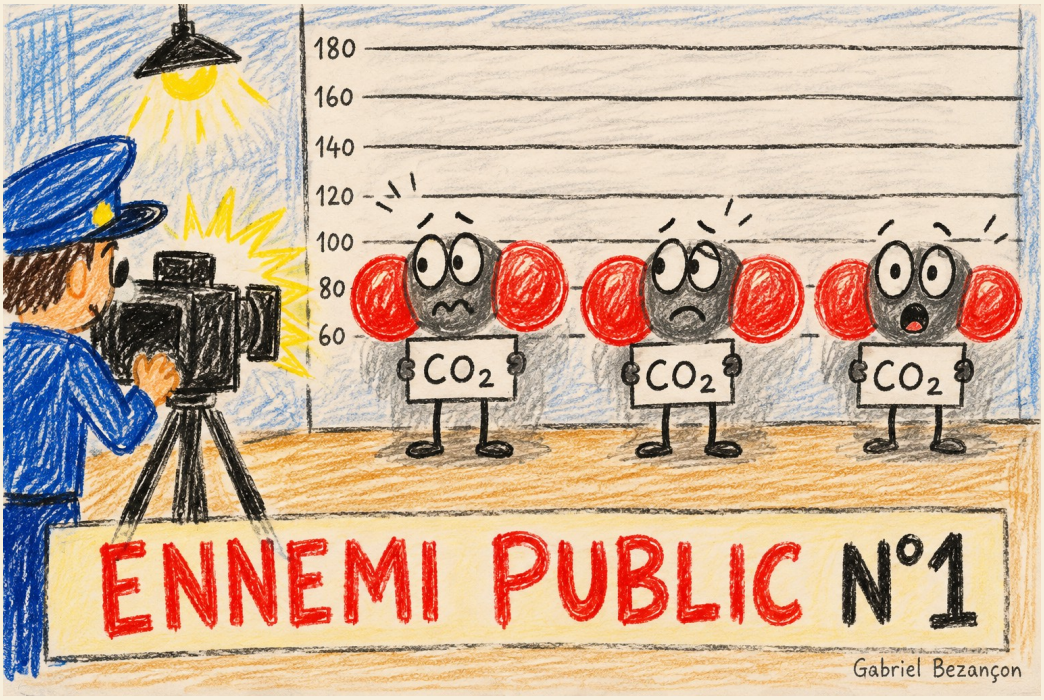
Un principe à inscrire. Des garanties pour le faire respecter. Un chemin pour le mettre en œuvre.

Source : le-pont-citoyen.fr/#demarche



Pourquoi maintenant ?

Pourquoi maintenant ?



Parce que notre avenir se décide aujourd'hui

1. Des enjeux qui dépassent les frontières et les mandats

Le climat, la biodiversité et les ressources naturelles posent des questions de long terme, qui ne s'arrêtent ni aux frontières ni au calendrier électoral.

2. Les droits humains et l'habitabilité de la Terre

L'exercice des libertés et des droits dépend aussi des conditions physiques et biologiques qui rendent la vie humaine possible.

3. Écologie et justice sociale

La recherche de solutions doit prendre en compte leurs conséquences sociales et les situations différentes des citoyens.

4. Les activités économiques font partie du débat

La proposition n’exclut pas l’économie : elle invite à discuter des règles communes qui pourraient encadrer durablement les activités humaines.

5. Pourquoi la Constitution ?

Parce que la proposition porte sur des principes supérieurs et leur application dans le temps, au-delà d’un programme électoral.

6. Pourquoi les citoyens ?

Pour que la réflexion ne soit pas réservée aux responsables politiques ou aux experts, mais associe directement des personnes tirées au sort.

7. Pourquoi ne pas attendre vingt ans ?

Parce que les choix d’aujourd’hui influencent les possibilités de décision des générations futures.

> *Il ne s’agit pas de décider à la place des générations futures. Il s’agit de préserver les conditions qui leur permettront, à leur tour, de décider.*

Découvrir notre proposition · Comprendre la démarche · Lire la lettre ouverte

Texte source : https://le-pont-citoyen.fr/#maintenant



Déforestation et habitabilité

COMPRENDRE / HABITABILITÉ / 01

Habitabilité

Les conditions d'une Terre où il reste possible de vivre



De quoi parle-t-on ?

L'habitabilité de la Terre désigne les conditions qui permettent aux êtres vivants d'y vivre et de s'y maintenir. Pour les sociétés humaines, elle engage aussi la possibilité de se nourrir, de se loger, de se soigner et de construire un avenir. Derrière ce mot se trouve une question très concrète : que devons-nous préserver pour que la vie reste possible et digne, aujourd'hui comme demain ?

Cette question traverse plusieurs domaines de connaissance. L'astronomie étudie les conditions favorables à la vie sur une planète. La géographie s'intéresse aux lieux que nous pouvons habiter et aux façons d'y vivre. L'écologie examine les relations entre les êtres vivants et leurs milieux. La philosophie et le droit interrogent désormais la responsabilité qui découle de ces dépendances.

Un mot ancien dont le sens s'est élargi

L'habitabilité n'est pas une invention récente et ne possède pas un acte de naissance unique comme concept. Il faut distinguer l'histoire du mot de celle des questions qu'il permet de poser. Une synthèse de Géoconfluences, publiée par l'ENS de Lyon, relève une attestation française dès 1801, en s'appuyant sur le CNRTL. Le sens élémentaire est celui du caractère habitable d'un lieu.

Au fil de ses usages, la notion dépasse la simple possibilité d'occuper un espace. En géographie, habiter comprend aussi l'accès aux ressources et aux services, les relations sociales, la capacité à s'approprier un lieu et à y faire des projets. Un même territoire peut offrir des conditions très différentes selon l'âge, la santé ou les moyens de ses habitants.

Cette diversité demeure essentielle : l'habitabilité s'apprécie toujours pour des êtres vivants donnés, dans un milieu et à une époque. Un espace habitable pour certaines espèces peut ne pas l'être pour d'autres. [1]

COMPRENDRE / HABITABILITÉ / 02

Des milieux et des liens

Le vivant participe à rendre la Terre habitable

Des planètes habitables aux milieux de vie

En astronomie, la notion prend un sens particulier. La « zone habitable » désigne la région autour d'une étoile où de l'eau liquide pourrait se maintenir à la surface d'une planète, à condition notamment que son atmosphère s'y prête. Cette définition aide les scientifiques à rechercher des mondes potentiellement favorables à la vie. Elle ne signifie ni qu'ils sont habités, ni que des humains pourraient s'y installer. [2]

Pour penser notre avenir sur Terre, il faut donc aller plus loin que ce premier critère. La présence d'eau liquide ne suffit pas à assurer les conditions d'existence d'une société humaine. Nous avons besoin d'eau accessible, de nourriture, de territoires où vivre et de conditions physiques compatibles avec notre santé.

Le vivant transforme ses milieux

Une étape importante de cette réflexion se développe dans les années 1970 avec James Lovelock et Lynn Margulis. Leur hypothèse Gaïa examine le rôle des êtres vivants dans la régulation des conditions terrestres. Elle suscite des controverses, mais contribue à renouveler la manière de penser les relations entre la vie et la planète. L'historien et philosophe des sciences Sébastien Dutreuil en retrace l'influence sur les sciences de l'environnement et du système Terre. [3]

Le point décisif est celui des interactions : les organismes vivent dans des milieux qu'ils contribuent aussi à transformer. Cela n'implique aucune intention collective de la nature, ni aucune garantie que les conditions resteront favorables aux humains.

L'enjeu est de préserver les conditions de la vie que nous connaissons et les possibilités de celles et ceux qui viendront après nous.

La pollinisation : une interdépendance

La pollinisation permet de comprendre concrètement cette interdépendance. Des animaux contribuent à la reproduction de nombreuses plantes, lesquelles fournissent nourriture et habitats à d'autres espèces. Selon l'IPBES, plus des trois quarts des principaux types de cultures alimentaires mondiales dépendent, au moins en partie, de la pollinisation animale pour leur rendement ou leur qualité. Il ne s'agit pas des trois quarts du volume de notre alimentation, mais d'une diversité de cultures concernées. [4]

Préserver une espèce engage donc aussi les relations auxquelles elle participe. La question de l'habitabilité nous invite à regarder ensemble les êtres vivants, leurs milieux et ce qui les relie.



COMPRENDRE / HABITABILITÉ / 03

Une question devenue urgente et profondément sociale

Des dégradations écologiques aux conditions concrètes de la vie

Le changement climatique donne à cette réflexion une urgence particulière. Le GIEC constate qu'il affecte déjà de nombreux événements extrêmes dans toutes les régions du globe, avec des conséquences sur les écosystèmes, la santé, l'eau et la sécurité alimentaire. Chaque augmentation supplémentaire du réchauffement accroît plusieurs risques. [5]



Ces conséquences sont inégalement réparties. Les populations vulnérables qui ont historiquement le moins contribué au changement climatique sont touchées de manière disproportionnée. Réduire les émissions et adapter les territoires doivent donc aller de pair avec la réduction des vulnérabilités. [5]

Il suffit de penser à une période de forte chaleur pour comprendre cette dimension sociale : pouvoir se protéger dépend aussi du logement, du travail, de l'état de santé et de l'accès à des lieux frais. La même température n'impose pas les mêmes épreuves à tout le monde.



Le réchauffement n'épuise pas le sujet

Le réchauffement n'épuise pas le sujet. L'IPBES identifie également les changements d'usage des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes parmi les grands moteurs directs de la dégradation de la nature. [6]

L'habitabilité rassemble ainsi des questions souvent traitées séparément. Elle nous conduit à demander ce que deviennent, ensemble, nos conditions de vie et celles des autres vivants.

COMPRENDRE / HABITABILITÉ / 04

Baptiste Morizot et Laurent Neyret

Liberté, dignité, habitabilité

Le constat de Baptiste Morizot et Laurent Neyret

En avril 2026, le philosophe Baptiste Morizot et le juriste Laurent Neyret publient Liberté, dignité, habitabilité. Donner au siècle la valeur qui lui manque, dans la collection « Tracts » de Gallimard. Leur proposition consiste à donner une place fondamentale à l'habitabilité dans le droit. [7]

Leur diagnostic porte sur un décalage : les règles de protection de l'environnement se sont multipliées, tandis que se poursuivent des destructions qui fragilisent les conditions de la vie. Selon eux, cette difficulté tient aussi à l'absence d'une valeur explicitement reconnue, capable de donner une unité et une force à ces protections.

UNE LECTURE

Liberté, dignité, habitabilité

Donner au siècle la valeur qui lui manque

Baptiste Morizot
Laurent Neyret

Gallimard · Tracts
16 avril 2026

Ils le résument par cette phrase :

> ***« Sur une terre inhabitable, aucune vie digne n'est possible. » [7]***

Leur raisonnement rapproche ainsi la protection des milieux de celle des droits humains. La liberté et la dignité ont besoin d'un monde où elles puissent effectivement se vivre. L'habitabilité désigne cette condition dont les autres valeurs dépendent. [7]

Dans leur entretien au Monde, ils expliquent que le mot « environnement » peut entretenir l'image d'un dehors séparé des sociétés. Parler d'habitabilité remet au premier plan notre dépendance envers les autres vivants. Ils invitent à utiliser ce principe pour interpréter les protections existantes et pour inventer de nouvelles traductions juridiques. [8]

Reconnaître les protections existantes et poser la question de leur force

En France, cette réflexion s'inscrit dans un droit qui protège déjà l'environnement. La Charte de l'environnement de 2004 a acquis valeur constitutionnelle en 2005. Son article premier reconnaît le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Son préambule relie l'existence de l'humanité à son milieu naturel et prend en compte les besoins des générations futures. [9]

Ces acquis sont considérables, mais invoquer la Charte ne garantit pas d'obtenir gain de cause. La possibilité de s'appuyer sur ses dispositions varie selon l'article concerné et la procédure ; leur application doit aussi s'articuler avec les autres exigences constitutionnelles. La question est donc celle de l'effectivité de ces protections et de leur capacité à répondre à des dégradations qui se cumulent. Voir l'étude sur dix ans de QPC en matière d'environnement.

COMPRENDRE / HABITABILITÉ / 05

Sources et lectures

Retrouver les références scientifiques, philosophiques et juridiques

Comprendre les conditions de vie

1. Géoconfluences, ENS de Lyon, Habitabilité — tour d'horizon d'une notion et de ses limites. Pour l'histoire du mot, la diversité des usages et l'approche géographique.
Consulter la source

2. NASA, What Is the Habitable Zone?, 2021. Pour la définition astronomique.
Consulter la source

3. Sébastien Dutreuil, Gaïa, Terre vivante — Histoire d'une nouvelle conception de la Terre, La Découverte, 2024. Présentation de l'éditeur.
Consulter la source

4. IPBES, Rapport sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, 2016 ; résumé pour les décideurs.
Consulter la source

5. GIEC, Rapport de synthèse du sixième cycle d'évaluation — Résumé pour les décideurs, 2023, notamment sections A.2, B.2 et C.1.
Consulter la source

6. IPBES, Présentation des conclusions de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, 2019.
Consulter la source

Penser l'habitabilité et le droit

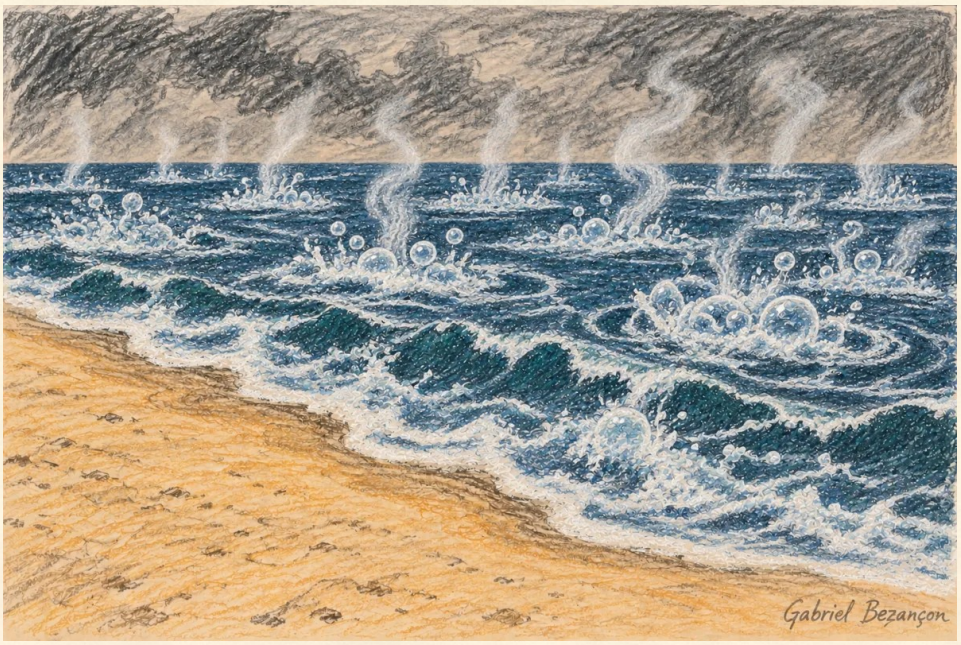
7. Baptiste Morizot et Laurent Neyret, Liberté, dignité, habitabilité. Donner au siècle la valeur qui lui manque, Gallimard, « Tracts », 16 avril 2026. Présentation et extraits publics de l'éditeur.
Consulter la source

8. Baptiste Morizot et Laurent Neyret, Entretien avec Nicolas Truong, Le Monde, 1er juin 2026.
Consulter la source

9. Légifrance, Charte de l'environnement.
Consulter la source

Lecture complémentaire — Dix ans de QPC en matière d'environnement : quelle (r)évolution ? Étude publiée sur QPC360, Conseil constitutionnel.
Consulter l'étude

Les numéros entre crochets renvoient aux références ci-dessus.



COMPRENDRE / ÉCONOMIE ET HABITABILITÉ / 01

Économie et habitabilité

ÉCONOMIE · VIVANT · PROSPÉRITÉ · DÉMOCRATIE

Mais si on fait tout ça, l'économie française est foutue… et on va devoir se chauffer avec des pommes de pin ?



Protéger le vivant, garder des emplois, se loger, se déplacer et vivre dignement : comment tenir ces exigences ensemble ? Qui paie aujourd'hui, qui financerait les transformations, et qui doit en décider ?

Le Pont · 1er novembre 2026

Une exigence à inscrire, des choix à débattre. Le Pont propose de protéger les conditions d'habitabilité de la Terre dans notre droit fondamental. Cette page explore ce que cette ambition peut changer pour l'économie et la vie quotidienne.

Je lis la lettre ouverte

La Constituante aurait un mandat précis : proposer une réforme constitutionnelle ciblée, ses garanties d'application et une feuille de route législative et financière. Les pistes économiques présentées ici alimentent le débat ; elles restent à examiner et à décider selon les procédures démocratiques.

Je comprends le processus

ÉCONOMIE ET HABITABILITÉ / POSER LA QUESTION

Pourquoi poser cette question ?

La formule fait sourire. Pourtant, derrière elle se cache probablement l'une des questions les plus difficiles posées par la protection de l'habitabilité de la Terre.

Peut-on réellement protéger les forêts, les sols, l'eau, le climat et la biodiversité sans fragiliser notre économie, détruire des emplois, diminuer notre pouvoir d'achat ou remettre en cause une partie de notre confort ?

La question mérite mieux qu'une réponse toute faite.

Notre économie produit des logements, des médicaments, des aliments, des transports, des technologies, des loisirs et une multitude de biens et de services dont nous ne souhaitons évidemment pas nous passer. Elle fait vivre des millions de personnes et finance une grande partie de notre protection sociale et de nos services publics.

Mais cette économie dépend aussi d'une réalité physique que nous avons longtemps traitée comme presque inépuisable : **des sols, de l'eau, des matières premières, de l'énergie, des écosystèmes et du vivant.**

Et c'est là que commence la difficulté.

Nous savons mesurer assez précisément la valeur d'une voiture, d'un téléphone, d'un bâtiment ou d'une tonne de marchandises produite. Nous savons beaucoup moins bien inscrire dans leur prix la disparition d'un sol fertile, l'épuisement d'une ressource, une pollution durable, la destruction d'un habitat naturel ou les conséquences laissées aux générations suivantes.

Autrement dit, une partie de ce que nous appelons aujourd'hui « richesse » peut parfois être produite en consommant un patrimoine naturel dont la disparition n'apparaît pas immédiatement dans nos comptes.

Cela ne signifie pas qu'il faudrait arrêter de produire, fermer les entreprises ou renoncer au progrès.

Répondre à cette question ne consiste pas à choisir brutalement entre l'économie et l'écologie.

Il faut parler d'emplois. De salaires. De pouvoir d'achat. D'industrie. D'agriculture. De logement. De mobilité. De compétitivité. Mais aussi de ce que nous transmettrons à ceux qui viendront après nous.

Et surtout, il faut regarder une question que nous évitons souvent :

Si protéger davantage le vivant a un coût, continuer à le dégrader en a-t-il vraiment moins ? Ou avons-nous simplement pris l'habitude de faire payer ce coût ailleurs, plus tard, ou par d'autres ?

Le Pont ne prétend pas avoir inventé un nouveau système économique.

Cette page ne propose ni programme de gouvernement ni modèle clé en main.

Elle cherche simplement à ouvrir quatre portes : comprendre **qui paierait réellement une transformation de notre économie**, regarder **qui paie déjà les conséquences du système actuel**, explorer **les autres manières possibles de produire de la prospérité**, puis poser la question essentielle :

Qui doit décider de cette transformation ?

Le lien avec la proposition du Pont est concret : **inscrire une protection fondamentale, préciser comment la faire respecter et organiser une mise en œuvre socialement juste.** Une réforme constitutionnelle fixerait le cadre ; les lois, les mesures d'application et les budgets traduiraient les choix retenus. C'est cette articulation que les 150 citoyens seraient chargés de préparer.

Peut-on continuer à produire de la prospérité en consommant toujours davantage de vivant, ou devons-nous apprendre à créer de la richesse autrement ?

ÉCONOMIE ET HABITABILITÉ / PREMIÈRE PORTE

1. Si on protège vraiment le vivant, qui paie ?

Première porte

Commençons par ne pas nous raconter d'histoires.

Transformer notre manière de produire, de nous déplacer, de nous chauffer, de construire ou de consommer aura un coût.

Rénover des millions de logements coûte de l'argent. Transformer une usine coûte de l'argent. Développer des transports collectifs, restaurer des sols, dépolluer une rivière, protéger une forêt, adapter une ville aux fortes chaleurs ou remplacer certains équipements coûte de l'argent.

Et lorsqu'une activité économique doit renoncer à la solution la moins chère parce que celle-ci détruit davantage le vivant, son coût de production peut augmenter.

Il serait donc trompeur de présenter la transition écologique comme une immense opération dont tout le monde sortirait immédiatement gagnant, sans effort, sans investissement et sans conflit d'intérêts.

La question sérieuse n'est pas de savoir **s'il y aura un coût**.

> ***Elle est de savoir qui le supportera.***

Une même dépense ne représente pas le même effort pour tout le monde

Imaginons que nous décidions qu'une maison mal isolée doit être rénovée.

Pour un ménage disposant d'une épargne confortable, ces travaux peuvent constituer un investissement : une dépense aujourd'hui pour consommer moins d'énergie demain, améliorer son confort et valoriser son logement.

Pour un ménage qui termine déjà difficilement le mois, exactement les mêmes travaux peuvent être financièrement impossibles.

Même chose pour la voiture.

Demander à une personne vivant au centre d'une grande ville de moins utiliser son automobile n'a pas les mêmes conséquences que demander la même chose à une aide-soignante, un artisan ou un salarié vivant à trente kilomètres de son lieu de travail, dans un territoire où aucun transport collectif adapté n'existe.

Tout le monde ne dispose pas de la même capacité à changer.

Les différences ne tiennent pas seulement au revenu. Elles dépendent du logement que l'on occupe, de l'endroit où l'on vit, du métier que l'on exerce, des transports disponibles, de la composition familiale ou encore de la possibilité d'emprunter.

France Stratégie souligne que les transformations nécessaires à l'action climatique peuvent affecter très différemment les ménages selon leurs revenus, leur âge, leur territoire et leurs marges de manœuvre pour investir, changer ou consommer moins. [1]



PREMIÈRE PORTE

Consommateurs, entreprises, collectivité

Faire payer le consommateur : la solution la plus simple... en apparence

Une manière simple d'intégrer les conséquences environnementales d'un produit consiste à augmenter son prix.

Si une énergie pollue davantage, elle coûte plus cher. Si un produit utilise énormément de matières premières, il est davantage taxé. Si une activité génère des dommages importants, son prix augmente.

Mais le prix n'a pas la même importance pour celui qui gagne 1 500 euros par mois que pour celui qui en gagne 8 000.

Et augmenter le prix d'un comportement sans donner la possibilité d'en changer peut produire une situation absurde : on demande à quelqu'un de moins utiliser sa voiture alors qu'il n'existe ni train, ni bus, ni emploi plus proche de son domicile.

Dans ce cas, on ne transforme pas son comportement. On réduit simplement son pouvoir d'achat.

Faire payer les entreprises ?

Une entreprise qui utilise des ressources, émet des polluants ou transforme un milieu devrait assumer davantage le coût de ses impacts.

Mais une entreprise peut absorber une partie de ce coût dans ses marges. Elle peut aussi augmenter ses prix, réduire ses investissements, modifier ses approvisionnements, automatiser davantage ou perdre des marchés face à des concurrents soumis à des règles différentes.

Faire contribuer davantage les entreprises ne signifie donc pas que le coût disparaît miraculeusement. **Une partie peut être répercutée sur les consommateurs, les salariés, les actionnaires, les fournisseurs ou les territoires.**

Et si c'était l'État qui payait ?

L'État et les collectivités participent déjà au financement des transports, des infrastructures, de la rénovation énergétique, de l'adaptation des territoires ou de la transformation de certaines activités économiques.

Mais l'argent public ne tombe pas du ciel.

Dire **« l'État paiera »** ne résout donc pas complètement la question. Cela la déplace : quels contribuables paieront, quelles dépenses seront prioritaires, et quelle part accepterons-nous de financer par la dette ?

I4CE estime à 102 milliards d'euros les investissements climat réalisés en France en 2024 et juge nécessaire une hausse importante des investissements publics et privés pour atteindre les objectifs 2030. [2]



PREMIÈRE PORTE / INVESTIR SANS ABANDONNER

Mais une dépense n’est pas nécessairement une perte

Dépenser 20 milliards d’euros ne signifie pas nécessairement perdre 20 milliards d’euros.

Lorsque l’on isole un bâtiment, on mobilise des entreprises et des salariés et on réduit ensuite une consommation énergétique. Lorsque l’on développe un réseau ferroviaire, on construit une infrastructure qui restera disponible pendant des décennies. Lorsque l’on répare plutôt que de jeter, de nouvelles activités économiques peuvent apparaître.

Une partie des sommes consacrées à la transition représente donc non pas une destruction de richesse, mais **un déplacement de l’investissement et de l’activité économique**.

Cela n’annule pas les difficultés : le salarié dont l’emploi disparaît aujourd’hui n’est pas automatiquement celui qui occupera l’emploi créé demain, et la région qui perd une usine n’est pas nécessairement celle qui accueillera une nouvelle activité.

Ne pas transformer l’écologie en privilège

La protection du vivant ne peut pas devenir un luxe réservé à ceux qui peuvent acheter une voiture récente, rénover leur logement, installer des panneaux solaires ou choisir leur lieu de résidence.

Une transition qui protège la Terre mais abandonne une partie de la population en chemin ne pourra probablement pas durer.

Quelle part doivent supporter les consommateurs ? Les entreprises ? La collectivité ? Devons-nous demander davantage à ceux qui disposent du plus de moyens ? Comment accompagner les salariés dont le métier est menacé ? Comment éviter qu’une activité quitte simplement la France pour produire ailleurs avec des règles environnementales moins exigeantes ?

Le coût de la protection du vivant ne devrait pas être réparti uniquement selon la capacité de chacun à subir.

Et avant même de décider qui devrait payer davantage demain, une deuxième question s’impose.

Car nous venons de raisonner comme si notre système actuel était gratuit.

Il ne l’est pas.



ÉCONOMIE ET HABITABILITÉ / DEUXIÈME PORTE

2. Aujourd'hui, qui paie déjà ? — Comprendre les externalités

Deuxième porte

Notre système actuel a déjà un coût considérable.

Simplement, **une partie de ce coût n'apparaît pas sur nos tickets de caisse, nos factures ou les comptes des entreprises qui l'ont provoqué.**

Les économistes ont un mot pour désigner ce phénomène : les externalités.

Une idée beaucoup plus simple qu'elle n'en a l'air

Prenons un exemple volontairement simplifié.

Une entreprise fabrique un objet pour 80 euros et le vend 100 euros.

Mais imaginons que sa production pollue une rivière.

Si l'entreprise doit dépolluer entièrement l'eau qu'elle a contaminée, cette dépollution fait partie de son coût de production.

Mais si elle peut rejeter cette pollution sans en supporter intégralement les conséquences, l'objet continue d'être vendu 100 euros alors que son coût réel pour la société est supérieur.

Quelqu'un devra peut-être traiter l'eau. Une collectivité devra intervenir. Des habitants subiront une dégradation de leur environnement. Un écosystème pourra être détérioré.

Le coût existe toujours. Il a simplement quitté la facture de celui qui l'a provoqué.

C'est cela, une externalité négative. L'économie de l'environnement décrit précisément ces situations comme des coûts externes que les décisions de marché n'intègrent pas spontanément. [3]

Le produit n'est pas forcément aussi bon marché qu'il en a l'air

Un produit peut être bon marché parce qu'une partie de son coût n'est payée ni par celui qui le fabrique ni par celui qui l'achète.

Elle est déplacée vers d'autres habitants, les contribuables, d'autres entreprises, un autre territoire, les écosystèmes ou l'avenir.



DEUXIÈME PORTE / CE QUE LE PRIX NE DIT PAS

L’eau, l’air, le climat : la facture change d’adresse

Lorsqu’une pollution doit ensuite être traitée, surveillée ou réparée, quelqu’un finance ces opérations.

La même logique vaut pour certaines pollutions de l’air et devient encore plus spectaculaire pour le climat : une émission de gaz à effet de serre produit un bénéfice économique local et immédiat, alors qu’une partie de ses conséquences peut apparaître ailleurs et plus tard.

Et quand ce qui disparaît n’a tout simplement pas de prix ?

Combien vaut une espèce animale ? Combien vaut un sol fertile ? Combien vaut une forêt ancienne ? Combien vaut une zone humide capable de retenir de l’eau lors de pluies importantes ?

Nous pouvons parfois calculer la valeur économique de certains services rendus par les écosystèmes. Mais cette méthode a elle-même des limites.

Nous savons extrêmement bien mesurer la valeur économique de ce que nous transformons, mais beaucoup moins bien celle de ce que nous détruisons pour le transformer.

Le PIB peut augmenter pendant que quelque chose se dégrade

Imaginons une catastrophe environnementale. Elle détruit des bâtiments. Il faut les reconstruire. Des entreprises interviennent. Des matériaux sont achetés. Des salariés travaillent.

Toute cette activité contribue à la production économique.

Cela ne signifie évidemment pas que la catastrophe nous a enrichis.

Réparer un dommage crée de l’activité. Cela ne transforme pas nécessairement le dommage en richesse.

Faire payer l’externalité : évident en théorie, beaucoup moins dans la réalité

La solution économique semble simple : faire payer davantage celui qui provoque le dommage.

C’est le principe qui inspire notamment le « pollueur-payeur », inscrit dans le droit français de l’environnement. [4]

Mais les difficultés commencent immédiatement : comment mesurer précisément le dommage ? Quelle valeur donner à une tonne de carbone ? Comment calculer la perte d’une espèce ? Qui est responsable lorsqu’une pollution résulte de milliers d’acteurs ? Comment éviter qu’une activité quitte simplement le pays ?

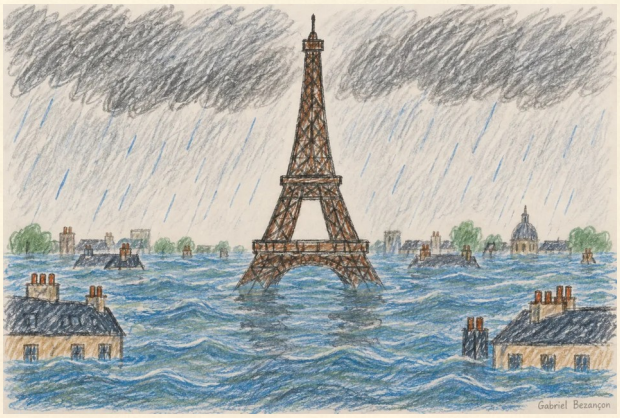
Et lorsque l’on réintègre dans le prix des coûts auparavant invisibles, qui paie ?

Une taxe ne fait pas disparaître le problème social

Celui qui peut changer de chaudière, prendre le train ou rénover sa maison peut réagir à un signal-prix.

Mais celui qui n’a aucune alternative ne reçoit pas vraiment un signal.

Il reçoit une facture.



DEUXIÈME PORTE

Règles, financements et avenir

Les entreprises sont elles aussi prises dans le système

Il serait tentant de présenter les externalités comme une fraude organisée par les entreprises. Ce serait trop simple.

Une entreprise évolue dans un environnement concurrentiel. Si elle supporte seule un coût environnemental que ses concurrents peuvent légalement éviter, elle risque de vendre plus cher et de perdre des marchés.

Le problème concerne donc aussi **les règles dans lesquelles toutes les entreprises sont placées en concurrence**.

Et si une partie de l'argent était déjà là ?

La transition écologique n'implique pas seulement de trouver de nouveaux financements. Elle suppose aussi de regarder comment l'argent public est aujourd'hui utilisé.

À l'échelle internationale, la réduction des **subventions et incitations néfastes à la biodiversité** est devenue un enjeu majeur. Le cadre mondial de Kunming-Montréal prévoit de réduire d'au moins 500 milliards de dollars par an, d'ici à 2030, les incitations qui encouragent des activités dommageables pour la biodiversité. À la COP17 d'Erevan, cette question a été remise au centre des négociations. [23] [24]

Certaines aides, certains avantages fiscaux ou certains dispositifs publics peuvent continuer à soutenir des activités qui contribuent à dégrader les écosystèmes, alors même que la collectivité doit ensuite financer leur protection, leur adaptation ou leur restauration.

Avant de demander « Où trouver l'argent pour protéger le vivant ? », il faut aussi poser une autre question : « Pourquoi continuons-nous à financer ce que nous devrons ensuite réparer ? »

Réorienter progressivement certaines de ces aides peut donc constituer l'un des leviers de la transition.

La transition ne commence peut-être pas toujours par dépenser davantage. Elle commence aussi par cesser de financer ce que nous cherchons ensuite à réparer.

Réorienter les financements existants ne suffira évidemment pas. Mais cela change déjà la manière de poser le problème.

Et puis il existe un acteur qui ne peut jamais envoyer la facture : le futur

Les générations futures ne votent pas aujourd'hui. Elles ne participent pas à nos conseils d'administration. Elles ne peuvent pas négocier le prix auquel nous utilisons les ressources qu'elles recevront.

Elles peuvent seulement hériter de nos décisions.

« L'exercice de ces droits ne peut compromettre les conditions d'habitabilité de la Terre nécessaires aux générations présentes et futures. »

Nous demandons, d'une certaine manière, si une génération peut bénéficier pleinement d'une activité tout en transférant une partie importante de son coût aux suivantes.

Alors, notre économie nous ment-elle ?

Non.

Mais nos prix et nos indicateurs ne racontent pas nécessairement toute l'histoire.

Ils nous disent très bien combien coûte l'acier, une heure de travail, un litre de carburant ou un hectare constructible. Ils disent beaucoup moins bien ce que coûte la disparition progressive d'un sol, la détérioration d'un écosystème ou une partie du climat futur.

Nous pouvons parfois produire une richesse comptable en consommant une richesse naturelle qui, elle, n'apparaît pas dans le même compte.

Et si une partie de notre prospérité actuelle reposait sur des coûts que nous avons simplement réussi à rendre invisibles ?

Intégrer davantage ces coûts peut aussi signifier : cesser de faire payer gratuitement le vivant, la collectivité et l'avenir.

ÉCONOMIE ET HABITABILITÉ / TROISIÈME PORTE

3. Peut-on produire de la prospérité autrement ?

Troisième porte



Industrie française



Alimentation et habitabilité

Transformer notre économie ne signifie pas nécessairement produire moins de richesse.

Cela peut aussi signifier **produire autrement, investir ailleurs, faire durer davantage, réparer plutôt que remplacer, utiliser moins de matière pour rendre davantage de services et décider collectivement des activités que nous voulons voir grandir.**

Croissance de quoi, décroissance de quoi, et au bénéfice de qui ?

Faire grandir ce dont nous aurons besoin

Rénovation, réseaux électriques, production énergétique décarbonée, adaptation des bâtiments, eau, recyclage, transports collectifs, recherche, restauration écologique, soins ou formation : tout cela représente des dépenses, mais aussi **des entreprises, des emplois, des ingénieurs, des ouvriers, des artisans, des chercheurs, des techniciens et des savoir-faire.**

La transition écologique peut donc être aussi une immense politique d'investissement.

L'économie ne disparaîtrait pas. Elle se déplacerait.

Aller chercher les projets là où ils sont déjà travaillés

Nous ne partons pas d'une page blanche. **The Shift Project, présidé par Jean-Marc Jancovici**, a élaboré un Plan de transformation de l'économie française, prolongé en avril 2026 par un premier volet du Plan robuste pour l'économie française. Son intérêt est de regarder ensemble les équipements, l'énergie, les matières et les compétences nécessaires : une promesse ne suffit pas si les moyens de la réaliser manquent. [10]

L'Iddri, l'Institut Rousseau et l'Institut Veblen travaillent, avec des approches différentes, sur le financement des transformations, leur justice sociale et les règles économiques. Leurs propositions ne constituent pas un programme commun. **Nous pouvons y puiser des pistes sans adopter tout ce que chacun défend.** Les exemples ci-dessous sont une mise en discussion par Le Pont de ces travaux ; leurs modalités restent à débattre.

TROISIÈME PORTE

Logement et mobilité

Rénover sa maison sans devoir être riche avant les travaux

Et si un ménage pouvait rencontrer un interlocuteur capable d'organiser le diagnostic, les travaux, les aides et le financement, au lieu de devoir devenir lui-même spécialiste du bâtiment et du crédit ? L'Iddri propose de développer cet accompagnement complet et les sociétés de tiers-financement : un organisme aide à monter et financer la rénovation, avec un remboursement adapté dans le temps. [11]

La porte à ouvrir serait celle d'une rénovation accessible, avec davantage de subventions pour les ménages modestes et un contrôle réel de la qualité des travaux. Les économies d'énergie contribueraient au financement, **sans prétendre qu'elles rembourseront toujours la totalité du chantier**. Qui avance l'argent ? Qui supporte un dépassement de coût ou une performance insuffisante ? Ces garanties feraient partie du projet.

> *Un logement confortable pourrait devenir un résultat organisé collectivement, plutôt qu'une possibilité réservée à ceux qui disposent déjà du capital nécessaire.*

Organiser la possibilité de se passer d'une deuxième voiture

Le Shift propose de développer les transports collectifs, le vélo, le train et des voitures électriques plus sobres. Il invite aussi à relancer le fret ferroviaire : transporter autrement les personnes et les marchandises demande une organisation d'ensemble. [10]

Pour un bassin de vie, imaginons des cars fréquents aux heures de travail, des correspondances fiables avec les trains, des accès cyclables sûrs et des véhicules partagés pour les trajets restants. Le but serait concret : **permettre à certaines familles de vivre aussi bien avec une voiture de moins**, sans demander l'impossible aux habitants isolés.

La collectivité financerait une offre ; des ménages pourraient économiser l'achat, l'assurance et l'entretien d'un véhicule. Il faudrait comparer ces dépenses, desservir aussi les horaires décalés et vérifier que le service répond aux trajets réels. Une ligne sur une carte ne suffit pas.



TROISIÈME PORTE

Territoires et continuité

Reconstruire des filières alimentaires dans les territoires

Le Plan de transformation du Shift propose de faciliter l'installation agricole, de raccourcir les chaînes d'approvisionnement, de développer l'agroécologie et de réduire le gaspillage. Il envisage aussi une moindre consommation de produits animaux, accompagnée d'une meilleure rémunération des éleveurs. [12]

Imaginons un territoire qui associe accès à la terre, formation, ateliers de transformation et débouchés durables pour les fermes. Des cantines, commerces et restaurants pourraient participer à construire ces débouchés, dans les règles applicables. On ne demanderait plus seulement à l'agriculteur de changer : on travaillerait aussi sur ceux qui achètent et sur la manière dont la valeur est répartie.

Il faudrait rémunérer le travail, préserver les sols et l'eau, et maintenir une alimentation accessible. **Produire près de chez soi ne garantit pas, à lui seul, un faible impact :** les pratiques de production et les produits comptent aussi. Mais des filières mieux organisées pourraient réduire certaines dépendances et redonner des possibilités d'installation.

Faire de l'argent public une trajectoire, pas une succession de coups de pouce

Le rapport *2 % pour 2°C !* de l'Institut Rousseau, publié en 2022, cherche à relier les transformations nécessaires à leurs moyens publics et privés. Son chiffrage est daté : il ne doit pas être présenté comme la facture actuelle de la transition. Sa question reste utile : **qui finance quoi, et pendant combien de temps ?** [13]

Une piste serait de programmer sur plusieurs années les rénovations, les transports et les investissements industriels, avec des objectifs vérifiables et des rendez-vous publics d'évaluation. Une entreprise de travaux pourrait former des salariés parce qu'elle voit venir les chantiers ; une collectivité pourrait préparer ses projets sans dépendre d'un guichet qui ouvre puis disparaît.

Cette continuité ne supprimerait ni le contrôle budgétaire ni le risque de mauvais choix. Elle obligerait à expliquer les financements, les priorités et les corrections lorsque les résultats ne sont pas au rendez-vous.



TROISIÈME PORTE

Des règles et des investissements

Éviter que celui qui protège davantage perde face à celui qui dégrade ailleurs

L'Institut Veblen défend des exigences environnementales sur les importations, notamment des « mesures miroirs » pour certains modes de production agricole. L'idée est de ne pas demander des efforts aux producteurs européens tout en acceptant des produits issus de pratiques que l'Europe refuse chez elle. [14]

Cela ouvrirait une autre porte : **faire de l'accès au marché européen un levier de transformation**. Il faudrait des critères précis, des contrôles crédibles et un accompagnement des producteurs concernés, plutôt qu'un affichage impossible à vérifier.

Ce chantier se joue largement à l'échelle européenne. Il comporte des arbitrages sur les prix, le commerce et les relations avec les autres pays. La France ne peut pas promettre de le régler seule ; elle peut défendre des règles communes qui évitent de déplacer les dégâts.

Et si l'État investissait lui aussi ?

La France soutient déjà plusieurs filières de la transition énergétique. Le crédit d'impôt pour l'industrie verte couvre notamment les batteries, l'éolien, le solaire et les pompes à chaleur. [5]

Hypothèse à débattre — pas une proposition arrêtée du Pont

Pourquoi l'État ne pourrait-il pas lui-même investir dans une compagnie nationale du solaire ?

Elle pourrait financer de la recherche, participer à la fabrication de panneaux, développer des systèmes de stockage, équiper des bâtiments publics, exploiter des installations sur des surfaces déjà artificialisées et contribuer à reconstruire une filière industrielle.

L'argent public serait dépensé, mais il resterait quelque chose en face : **des usines, des équipements, des connaissances, des emplois, une capacité de production et éventuellement une entreprise possédée en tout ou partie par la collectivité.**

Lorsque la collectivité consacre de toute façon des milliards à faire émerger une activité stratégique, doit-elle toujours se limiter à aider ceux qui la posséderont, ou pourrait-elle parfois en devenir elle-même propriétaire ?

Cette compagnie ne réglerait pas à elle seule la question énergétique. Il faudrait articuler sa production avec les réseaux, la demande et les autres sources d'électricité, évaluer les matériaux nécessaires et comparer plusieurs formes de propriété. Son financement et ses relations avec les entreprises existantes devraient aussi être examinés dans le cadre européen.



TROISIÈME PORTE / DURÉE DES OBJETS ET RESSOURCES

Produire moins d'objets… sans produire moins de valeur

Que se passerait-il si un lave-linge, un téléphone, un ordinateur ou un meuble durait deux fois plus longtemps ?

Nous en fabriquerions probablement moins, mais ils devraient être entretenus, réparés, reconditionnés, mis à jour, démontés et leurs matériaux récupérés.

Une économie de la réparation reste une économie. Elle crée des entreprises, paie des salaires, forme des professionnels et produit de la valeur.

Et si une partie de notre prospérité venait davantage de la durée des choses que de leur remplacement ?

Et si nos déchets redevenaient des ressources ?

Une économie plus circulaire tenterait de réemployer avant de recycler, recycler avant d'extraire de nouveau, démonter avant de démolir et concevoir les objets en pensant dès le départ à leur prochaine vie.

Tout ne pourra pas être recyclé indéfiniment, mais nous pouvons peut-être considérer ce que nous avons déjà extrait comme **un patrimoine matériel à conserver**.

Et si une entreprise gagnait davantage quand son produit durait ?

Au lieu de vendre l'objet, une entreprise peut vendre le service qu'il rend et rester propriétaire de l'équipement.

Son intérêt change alors : elle souhaite que la machine dure, qu'elle consomme peu, qu'elle tombe rarement en panne et que ses pièces puissent être remplacées facilement.

Changer les règles économiques peut changer ce qu'il devient rentable de produire.

L'innovation : indispensable, mais pas magique

La technologie peut améliorer l'efficacité énergétique, les procédés industriels, le recyclage et la production d'énergie.

Mais un objet deux fois plus efficace ne réduit pas nécessairement son impact de moitié si nous en utilisons deux fois plus.

Nous aurons probablement besoin des deux : **de meilleures technologies et une réflexion sur la quantité de ressources que nous voulons mobiliser.**



TROISIÈME PORTE

Prospérité, souveraineté et emploi

Et si nous changions notre manière de mesurer la réussite ?

Le PIB mesure utilement la production économique, mais il ne dit pas tout de l'état d'une société.

Nous pourrions regarder simultanément la production, les revenus et l'emploi, mais aussi l'état des sols, la qualité de l'eau, les émissions, la biodiversité, l'usage des ressources, la santé ou les inégalités.

Ce que nous choisissons de mesurer influence nécessairement notre définition du progrès.

Et si la souveraineté avait un prix ?

Produire certaines choses en France ou en Europe peut coûter davantage, mais ce surcoût peut aussi financer des emplois, des compétences, des usines, une indépendance technologique et une capacité de réaction lors d'une crise.

Il serait absurde de vouloir tout produire nous-mêmes. Mais il peut être tout aussi risqué de ne plus savoir produire ce qui devient indispensable.

Où placer la frontière ?

Et les personnes dont l'activité doit disparaître ?

Si certaines activités diminuent, certaines personnes perdront leur emploi. Des usines pourront fermer. Des territoires seront plus fragilisés.

Dire simplement que de nouveaux emplois apparaîtront quelque part dans l'économie ne suffira pas.

Si la société décide collectivement qu'une activité doit disparaître, elle acquiert peut-être aussi une responsabilité envers ceux dont la vie dépendait de cette activité.

Garantir un travail utile à ceux que la transformation laisse de côté

L'Institut Rousseau et Hémisphère gauche ont proposé en 2021 une garantie à l'emploi vert : offrir aux personnes durablement privées d'emploi un travail répondant aux besoins écologiques et sociaux des territoires, financé par l'État et identifié localement. [15]

La réparation, le réemploi, la restauration écologique ou l'accompagnement de personnes fragiles pourraient ainsi être envisagés comme des besoins à satisfaire, même lorsqu'ils n'attirent pas spontanément un investisseur. Pour les salariés d'activités en recul, Le Pont pourrait aussi mettre au débat des parcours de reconversion avec formation rémunérée et accompagnement jusqu'à un nouvel emploi.

Une formation n'est pas, à elle seule, une promesse d'embauche. Il faudrait des postes durables, des qualifications adaptées et des salaires dignes ; vérifier aussi que ces emplois supplémentaires ne remplacent pas des emplois existants. Le coût et l'organisation sont à discuter, mais l'idée change la question : comment sécuriser les personnes pendant que l'économie change ?



TROISIÈME PORTE / INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Et maintenant l’intelligence artificielle

L’intelligence artificielle permet déjà à une personne seule d’accomplir certaines tâches qui demandaient auparavant beaucoup plus de temps, plusieurs compétences différentes ou l’intervention de plusieurs professionnels.

Écrire. Traduire. Programmer. Analyser des données. Créer une image. Comparer des documents. Organiser de l’information. Aider à concevoir un site internet.

Le Pont lui-même en constitue une petite illustration : une initiative citoyenne portée au départ par une seule personne peut aujourd’hui produire des textes, organiser des informations, créer un site, documenter des sujets, préparer des campagnes et dialoguer avec un grand nombre de personnes avec des moyens limités.

L’Organisation internationale du Travail estime que l’exposition des emplois à l’IA générative est importante, mais que la transformation des tâches devrait être plus fréquente que la suppression complète des emplois ; elle souligne aussi que les gains de productivité observés restent hétérogènes. [6] [7]

L’IA n’est pas immatérielle : les centres de données nécessitent des infrastructures, de l’électricité et, selon les installations, de l’eau pour le refroidissement. La réglementation française demande déjà aux grands centres de données de déclarer notamment leur consommation totale d’énergie et leur apport total en eau. [8]

La Commission européenne souligne également la croissance rapide de la demande électrique liée aux centres de données et à l’IA. [9]

Produisons-nous cinq fois plus ? Travaillons-nous moins ? Augmentons-nous les salaires ? Réduisons-nous les effectifs ? Les gains bénéficient-ils principalement aux propriétaires des technologies ? Ou sont-ils répartis plus largement dans la société ?

L’IA augmente notre capacité à produire. Elle ne décide pas de ce que nous ferons de cette capacité.

Si une tâche qui demandait hier dix heures peut demain être réalisée en deux heures, que faisons-nous des huit heures gagnées ?

Et si la productivité permettait de travailler moins ?

Une société pourrait décider d’utiliser une partie des gains de productivité pour travailler moins.

Le temps gagné pourrait devenir davantage de production, mais il pourrait aussi devenir du temps pour la famille, apprendre, participer à la vie publique, s’occuper des autres, créer ou simplement vivre.

Si nous devenons collectivement beaucoup plus productifs, voulons-nous nécessairement transformer chaque gain de productivité en davantage de consommation ?



TROISIÈME PORTE / UNE HYPOTHÈSE À DÉBATTRE

Et si une part de la puissance de l'IA revenait à la collectivité ?

Les grands systèmes d'intelligence artificielle nécessitent des terrains, des centres de données, des raccordements électriques, des réseaux et parfois des besoins importants en refroidissement et en eau.

Hypothèse à débattre — le chiffre de 30 % n'est pas une règle existante

Imaginons qu'une entreprise souhaite implanter en France un très grand centre de calcul destiné à l'intelligence artificielle.

La collectivité pourrait lui dire : **« Nous pouvons vous permettre d'accéder au terrain, à l'électricité, à l'eau et aux infrastructures nécessaires. Mais, en contrepartie, une partie de la puissance de calcul installée devra être mise au service de l'intérêt général. »**

Pourquoi pas, par exemple, **30 % de cette capacité** ? Ce chiffre est volontairement une hypothèse de débat.

Cette capacité pourrait être consacrée à la recherche médicale, la modélisation climatique, les réseaux électriques, les matériaux, la biodiversité, la prévention des catastrophes, les universités, les hôpitaux ou les services publics.

Ici, la collectivité recevrait directement **une fraction de l'outil de production lui-même : la capacité de calcul.**

Mais immédiatement apparaissent des difficultés : qui y aurait accès ? Qui déciderait qu'un projet relève de l'intérêt général ? Comment éviter le favoritisme ? Comment vérifier la capacité réellement mise à disposition ?

Une idée séduisante produit immédiatement de nouvelles questions.

Alors, qu'est-ce que la prospérité ?

Une société prospère est-elle seulement une société où nous pouvons acheter toujours davantage d'objets ?

Ou également une société où nous disposons d'un logement confortable, d'une bonne alimentation, d'eau propre, d'un système de santé efficace, de transports accessibles, d'écoles, de temps libre, d'espaces naturels, d'un emploi stable, d'un environnement agréable et de sécurité économique ?

Peut-être qu'une économie capable de produire davantage de qualité de vie avec moins de matières ne serait pas une économie appauvrie. Elle serait simplement riche autrement.



TROISIÈME PORTE / AUCUNE RECETTE MAGIQUE

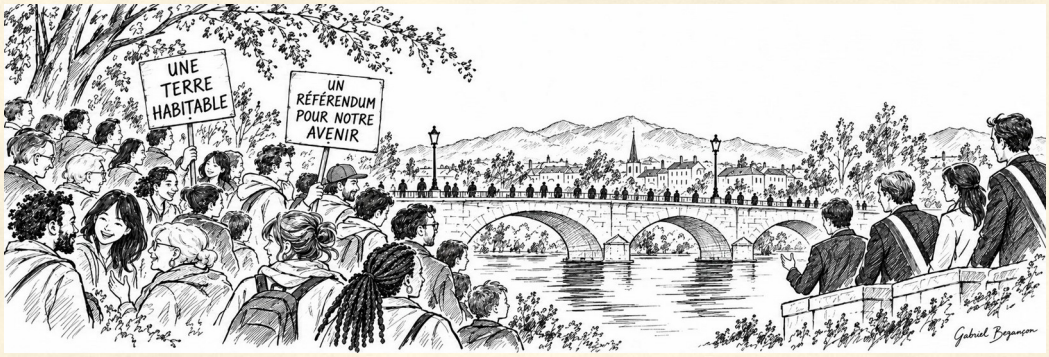
Beaucoup de portes, aucune recette magique

Nous venons d'ouvrir de nombreuses possibilités : investissement public, entreprise privée, entreprise publique, réparation, réemploi, économie circulaire, innovation, sobriété, politique industrielle, relocalisation, nouveaux indicateurs, formation, services, durabilité des objets et intelligence artificielle.

Elles auront toutes des coûts, des avantages, des risques, des gagnants et des perdants.

Et c'est précisément pourquoi **Le Pont ne doit pas choisir à la place de la société.**

Entre deux caricatures — **continuer exactement comme aujourd'hui** et **abandonner le progrès pour nous chauffer avec des pommes de pin** — il existe un territoire immense à explorer.



Quatrième porte

4. Qui décide de la transition ? — Le mandat de la Constituante

Les pistes économiques ouvertes dans cette page appellent des choix. Pour organiser ce débat, il faut préciser ce que les citoyens seraient chargés de produire et ce que deviendrait leur travail.

Le mandat proposé aux 150 citoyens

> ***Élaborer une réforme constitutionnelle ciblée pour protéger les conditions d'habitabilité de la Terre, définir les garanties nécessaires à son application et proposer une feuille de route législative et financière pour la mettre en œuvre.***

Le point de départ est le complément à l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proposé par Le Pont. La Constituante en travaillerait la traduction juridique, la portée et les conséquences. Son mandat serait limité à cette protection et aux garanties nécessaires pour la rendre effective : elle n'aurait pas pour mission de réécrire toute la Constitution.

Son objectif serait de répondre à trois questions : **que protéger, comment le faire respecter, et comment organiser une mise en œuvre juste ?**

Premier résultat : un texte de réforme constitutionnelle

Les citoyens proposeraient, avec l'appui de constitutionnalistes, une rédaction précise du principe d'habitabilité et des garanties qui doivent figurer au niveau constitutionnel. Ils examineraient son articulation avec les libertés fondamentales, la justice sociale, la protection des générations futures et les responsabilités des pouvoirs publics.

La Charte de l'environnement possède déjà une valeur constitutionnelle. Le travail devrait donc expliquer **ce que la réforme ajoute au droit existant** et comment elle s'y articule. Le choix de compléter la Déclaration de 1789 porterait une ambition forte ; sa traduction juridique ne se résume pas à insérer une phrase sur une page.

QUATRIÈME PORTE

Des garanties et des moyens

Deuxième résultat : des garanties d'application précises

Qui serait tenu d'agir ? Quelles décisions devraient être justifiées ? Comment évaluer les résultats ? Qui pourrait saisir quelle autorité ou quel juge ? Quelles corrections seraient exigées en cas de manquement ?

La Constituante examinerait notamment une obligation de planification, une évaluation indépendante et publique, des mécanismes de correction, des voies de recours et des garanties de justice sociale. **Ce sont les questions à trancher, pas des réponses imposées d'avance.**

Un dossier préciserait les garanties retenues, leurs responsables et leur place juridique. Celles qui relèvent de la Constitution seraient intégrées au texte de révision ; les autres seraient proposées pour les lois et les mesures d'application. Ce dossier expliquerait comment le principe pourrait être effectivement respecté.

Troisième résultat : une feuille de route législative et financière

Les citoyens identifieraient les lois à créer ou à adapter, les priorités, les étapes, les autorités responsables et les moyens à examiner. Ils présenteraient les conséquences sociales, les besoins de financement estimés et les arbitrages encore ouverts, avec leurs incertitudes.

Il ne s'agirait pas de rédiger en six mois tous les décrets ni tous les budgets des décennies suivantes. **La feuille de route donnerait une direction, des premières étapes et des exigences de suivi.** Elle resterait une proposition à mettre en discussion et à faire adopter selon les procédures compétentes.

Les principes dans la Constitution, les politiques dans leurs textes propres

Du principe à son application : qui fait quoi ?

Niveau	Fonction	Après le travail citoyen
Constitution	Le principe et les garanties fondamentales.	Une révision suivant la procédure constitutionnelle ; Le Pont demande un référendum au terme de ce parcours.
Lois	Les obligations concrètes, les droits, les contrôles et les dispositifs de financement.	Des textes à examiner et à adopter par les institutions compétentes, notamment le Parlement.
Décrets et décisions	Les modalités d'application dans le cadre du droit.	Des mesures prises par les autorités exécutives et administratives compétentes.
Planification et budgets	Les objectifs, les échéances, les investissements et les moyens.	Des décisions à financer, mettre en œuvre et évaluer. Un plan ne vote pas les crédits à lui seul.

La valeur constitutionnelle viendrait de l'adoption de la réforme au niveau constitutionnel. Les lois et les mesures d'application en organiseraient les conséquences concrètes selon sa rédaction. **La Constituante proposerait ; elle ne promulguerait elle-même ni lois, ni décrets, ni budgets.**

Une compagnie du solaire, une aide à la rénovation ou le partage d'une capacité de calcul resteraient des options de politique publique. La Constituante ne serait pas chargée de constitutionnaliser chaque solution économique de cette page. Elle travaillerait sur les exigences communes, leurs garanties et les premières étapes de leur mise en œuvre.



QUATRIÈME PORTE

Délibérer et faire adopter

Entendre tous les intérêts, ne donner le pouvoir à aucun d'entre eux

Entreprises, syndicats, associations, scientifiques, juristes, représentants des territoires, agriculteurs, économistes, ONG et citoyens pourraient être entendus. Chacun apporterait ses connaissances, ses intérêts et ses objections. Les citoyens tirés au sort pourraient demander des preuves, entendre des contradicteurs et revenir sur une proposition.

Les auditions et contributions seraient publiques, les liens d'intérêts pertinents déclarés. Les citoyens pourraient demander de nouvelles auditions et disposeraient d'un appui pluraliste. **L'expertise éclairerait leurs choix ; elle ne voterait pas à leur place.**

Pour l'hypothèse solaire, ils pourraient demander : quels besoins couvre-t-on ? Que possède la collectivité après dix ans ? Qui assume le risque ? Quelles autres solutions existent ? Leur tâche serait d'évaluer les conséquences et les garanties nécessaires, pas de choisir un camp avant d'avoir compris.

Six mois pour comprendre, délibérer et proposer

Les 150 citoyens seraient indemnisés et accompagnés pour pouvoir participer. Ils prendraient le temps d'examiner le droit existant, d'entendre les acteurs, de confronter les scénarios et de rédiger leurs propositions. Ils auraient le droit de demander : « Je ne comprends pas. Expliquez-moi autrement. »

Ils voteraient un texte de réforme constitutionnelle, les garanties proposées et la feuille de route. Les résultats des votes, les désaccords et les questions non résolues seraient publiés. Les six mois sont la durée de cette préparation ; ils ne garantissent pas l'adoption de tous les textes ni le financement de toute la transition.

Du travail citoyen à l'adoption : le verrou de l'article 89

Le nom de « Constituante écologique, sociale et démocratique » décrit l'ambition de ce travail citoyen. Dans le droit actuel, il ne lui donne pas le pouvoir de modifier seule la Constitution ou de convoquer un référendum.

L'article 89 attribue l'initiative de révision au président de la République sur proposition du Premier ministre, ou aux parlementaires. Il impose un texte voté **dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat** avant l'approbation définitive. Pour un projet porté par l'exécutif, le président peut choisir le Congrès, avec une majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, plutôt que le référendum.

Le Pont demande la voie référendaire pour la décision finale sur la réforme constitutionnelle. Mais cela suppose d'obtenir les votes et les décisions nécessaires : ni les six mois de travaux ni le nombre de signatures ne les remplacent.

Une chambre peut bloquer la révision. L'Assemblée nationale ne peut pas passer outre le Sénat sur ce point. En cas de refus, il faudrait rechercher un accord, une nouvelle rédaction ou une autre majorité ; aucun résultat ne peut être garanti. L'usage de l'article 11 pour réviser la Constitution, comme en 1962, demeure controversé et ne constitue pas un contournement assuré.

Ces contraintes sont décrites par l'article 89 et la fiche de l'Assemblée nationale. [16] [17]



QUATRIÈME PORTE

Les engagements et leurs limites

La réforme de l’article 89 et l’engagement en cas de blocage

Pour ouvrir une voie supplémentaire vers le référendum, **la Lettre du Pont demande aux candidats d’engager, dès le début de leur mandat, une réforme de l’article 89 inspirée du comité Vedel de 1993**. En cas de désaccord persistant après deux lectures dans chaque chambre, le président pourrait soumettre au référendum le texte adopté par l’une des deux assemblées à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

Cette modification de l’article 89 devrait elle-même suivre la procédure actuellement en vigueur, avec un vote identique de l’Assemblée nationale et du Sénat, puis l’approbation définitive requise. Elle constitue un engagement politique à défendre ; elle ne garantit pas que le blocage sera levé. La préparation du travail citoyen et la recherche de ces accords institutionnels sont deux démarches distinctes à articuler.

La Lettre demande également qu’en cas de blocage, le président en rende publiquement compte et, dès que la Constitution le permettra, dissolve l’Assemblée nationale pour soumettre le désaccord aux électeurs. **Une dissolution renouvelle l’Assemblée nationale, pas le Sénat.** Elle ne supprime donc pas ses prérogatives et ne garantit pas l’adoption de la réforme. Des élections législatives ne remplacent pas le référendum demandé sur le texte constitutionnel.

Le rapport du comité Vedel et l’article 12 permettent de distinguer la réforme proposée du droit actuel. [21] [22]

Obtenir des engagements sur les suites

Avant le lancement des travaux, les responsables politiques seraient invités à s’engager publiquement sur le mandat, les moyens, les règles d’indépendance et les suites institutionnelles de la Constituante.

Nous leur demanderions de transmettre fidèlement le texte citoyen, sans le réécrire à cette étape, de soutenir son examen et de rechercher les accords nécessaires au référendum. Cette transmission n’abolit pas les pouvoirs du Parlement : **toute modification parlementaire devrait être rendue visible et expliquée**, afin que chacun puisse la comparer à la proposition initiale.

Pour les propositions législatives et financières, nous demanderions un calendrier public d’examen, une réponse motivée à chacune et un compte rendu de leur mise en œuvre. Une promesse de transmission ne vaudrait pas promesse d’adoption.

La feuille de route ne serait pas adoptée automatiquement avec la réforme constitutionnelle. Les lois, budgets et mesures d’application auraient leurs étapes propres. Le travail citoyen proposerait aussi un suivi public des engagements, des résultats et des corrections nécessaires.



QUATRIÈME PORTE / RENDRE LA PROTECTION EFFECTIVE

Donner une portée concrète à la protection de l’habitabilité

La Déclaration de 1789 et la Charte de l’environnement appartiennent au bloc de constitutionnalité. [18] Le nouvel apport devrait être clairement identifié, avec les voies permettant de le faire respecter. La distinction entre loi et application réglementaire est également essentielle. [19] [20]

La Constituante aurait une mission délimitée : transformer une ambition fondamentale en une proposition de règles, de garanties et de responsabilités permettant de la rendre effective. Les citoyens prépareraient cette réforme ; les institutions devraient permettre son examen ; le référendum serait la décision finale recherchée sur son volet constitutionnel.

Découvrir le processus citoyen du Pont

Des choix économiques à débattre. Un cadre commun à construire. La Lettre demande aux candidats d’ouvrir ce travail citoyen et de prendre des engagements sur ses suites. Les propositions économiques de cette page restent des pistes à confronter.

Je lis la lettre ouverte

Je signe la lettre

Votre nom reste privé par défaut. Votre signature compte après confirmation par e-mail. L’affichage public nécessite un accord distinct.



ÉCONOMIE ET HABITABILITÉ / RÉFÉRENCES

Sources et lectures

Les sources 10 à 15 nourrissent les nouvelles pistes économiques ; les sources 16 à 22 documentent le cadre constitutionnel ; les sources 23 et 24 documentent le débat international sur les subventions néfastes à la biodiversité. Les exemples et questions formulés par Le Pont sont des adaptations pour le débat, non des citations ni un programme commun de ces organismes. La compagnie publique du solaire et les 30 % de capacité de calcul restent des hypothèses propres à cette page.

1. **France Stratégie / CGDD** — Les incidences économiques de l'action pour le climat — Enjeux distributifs
Mai 2023 ; consulté le 30 octobre 2026

2. **I4CE** — Panorama des financements climat en France
Édition la plus récente disponible ; consulté le 30 octobre 2026

3. **Ministère chargé de l'Écologie** — Le financement de la croissance verte
Document de référence sur les externalités environnementales

4. **Légifrance** — Code de l'environnement, article L.110-1 et principe pollueur-payeur
Version en vigueur consultée le 30 octobre 2026

5. **Ministère de l'Économie** — Crédit d'impôt pour l'industrie verte (C3IV)
12 août 2026

6. **Organisation internationale du Travail** — Intelligence artificielle générative et emploi : révision 2025
20 mai 2025

7. **Organisation internationale du Travail** — The impact of GenAI on jobs, productivity and work organization
1er juin 2026

8. **Ministère de la Transition écologique** — Efficacité énergétique des centres de données
Publié le 29 avril 2026 ; mis à jour le 4 mai 2026

9. **Commission européenne** — Energy performance of data centres
Consulté le 30 octobre 2026

10. **The Shift Project** — Réussir la transition dans l'incertitude : la méthode Shift en 20 chantiers
14 avril 2026 — premier volet du Plan robuste pour l'économie française ; consulté le 31 octobre 2026

11. **Iddri — Andreas Rüdinger** — Accélérer la politique de rénovation énergétique des logements : 10 priorités
Mai 2022 — accompagnement et tiers-financement ; consulté le 31 octobre 2026

12. **The Shift Project** — Plan de transformation de l'économie française
2022 — agriculture, alimentation et organisation des filières ; consulté le 31 octobre 2026



ÉCONOMIE ET HABITABILITÉ / RÉFÉRENCES / SUITE

Sources et lectures

13. **Institut Rousseau** — 2 % pour 2°C ! — Résumé exécutif
Mars 2022 — chiffrage historique, non présenté comme un coût actualisé ; consulté le 31 octobre 2026

14. **Institut Veblen** — Réforme de la politique commerciale
Travaux sur les mesures miroirs, dont analyse du 1er octobre 2026 ; consulté le 31 octobre 2026

15. **Institut Rousseau / Hémisphère gauche** — Pour une garantie à l'emploi vert
Février 2021 — proposition, non droit général existant ; consulté le 31 octobre 2026

16. **Légifrance** — Constitution du 4 octobre 1958 — article 89
Texte en vigueur consulté le 31 octobre 2026 ; consulté le 31 octobre 2026

17. **Assemblée nationale** — Fiche de synthèse n°55 : La révision de la Constitution
Procédure, pouvoir des deux chambres et précédent contesté de l'article 11 ; consulté le 31 octobre 2026

18. **Conseil constitutionnel — QPC360** — Le bloc de constitutionnalité
Déclaration de 1789, préambule de 1946 et Charte de l'environnement ; consulté le 31 octobre 2026

19. **Légifrance** — Constitution — article 34
Consulté le 31 octobre 2026

20. **Conseil d'État** — Le juge administratif et le droit de l'environnement
Consulté le 31 octobre 2026

21. **Comité consultatif présidé par Georges Vedel** — Rapport au président de la République, 15 février 1993, proposition de réforme de l'article 89.

22. **Légifrance** — Constitution, article 12 : dissolution de l'Assemblée nationale.

23. **Le Monde — Delphine Roucaute** — COP biodiversité : les « subventions néfastes » à la nature au centre des négociations
27 octobre 2026 — objectif n° 18 du cadre de Kunming-Montréal ; consulté le 1er novembre 2026

24. **Le Monde — entretien avec Steven Guilbeault** — COP biodiversité à Erevan : « La présidence arménienne a fait un travail exemplaire »
1er novembre 2026 — entretien sur les suites de la COP17 et les subventions néfastes ; consulté le 1er novembre 2026

Texte source : https://le-pont-citoyen.fr/economie-vivant-habitabilite.html



Contact & documentation

Jérôme Bezançon

Fondateur du Pont — initiative citoyenne indépendante

contact@le-pont-citoyen.fr

07 59 74 22 63

https://le-pont-citoyen.fr

ADRESSE POSTALE

50 b, chemin du Grand Babol
13109 Simiane-Collongue

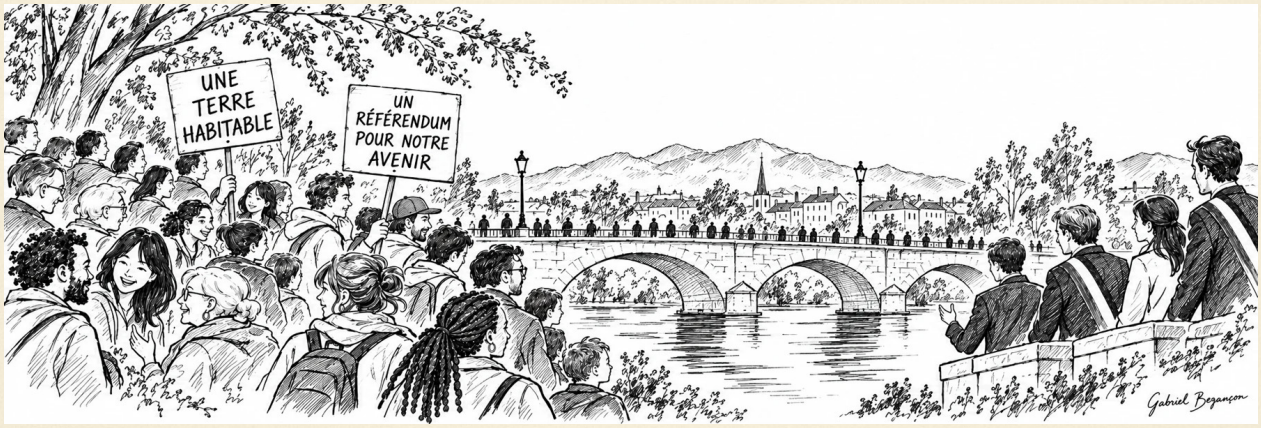
Pour les rédactions

Cette édition réunit les textes du site. Le mail d’accompagnement destiné aux journalistes reste un document séparé, à finaliser et valider avant diffusion.

Rencontres et interventions

Je me déplace à mes frais partout en France pour les rendez-vous, entretiens et rencontres consacrés au Pont.

Quinze années comme guide et accompagnateur touristique, puis mon activité actuelle de commercial, m’ont donné l’habitude de prendre la parole devant des groupes, d’expliquer et d’échanger avec des publics variés. À l’aise à l’oral, je suis disponible pour présenter la démarche, répondre aux questions et participer au débat.



Le Pont — mise en ligne le 8 octobre 2026.